



Proposition d'approbation d'un projet de convention et d'attribution d'une subvention à l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI)

Rapport n° CP/2017/048

Service gestionnaire :

G31012 - Unité Prévention des exclusions et logement

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de convention qu'il est proposé de conclure entre le Département du Bas-Rhin et le RESI (Relais Emploi Santé Insertion), ainsi que de décider d'attribuer une subvention à la structure pour l'année 2017.

Le RESI a pour objet de favoriser la réinsertion des personnes sans emploi, ainsi que des publics prioritaires de la collectivité (notamment les jeunes), par un bilan médical de leurs aptitudes et une orientation vers un poste de travail compatible avec leurs capacités physiques et psychiques.

Cette association a également pour objectif de proposer un soutien à la pratique des professionnels de l'insertion pour des problématiques liées à la santé. Enfin, un médecin du RESI est venu renforcer l'Equipe Santé de l'UTAMS Eurométropole de Strasbourg Nord composée d'un psychologue et d'une infirmière, en proposant des consultations médicales lors d'une présence hebdomadaire sur ce Territoire.

Au cours de l'année 2016, les médecins du RESI ont réalisé 457 consultations médicales pour des bénéficiaires du RSA, réparties sur le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le Territoire Nord, le Territoire Sud et le Territoire Ouest. Ils ont également participé à 6 Commissions Territoriales du RSA.

Afin de permettre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active de s'insérer professionnellement, le Département développe une politique volontariste d'insertion prévue au Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019 approuvé par l'Assemblée plénière le 8 décembre 2016 (CD N° 2016/124). Les missions de l'association RESI s'inscrivent dans le champ de cette politique afin que des problématiques de santé ne constituent pas un frein à cette insertion.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre le partenariat avec le RESI en 2017 et de décider d'attribuer à l'association Relais Emploi Santé Insertion une aide financière d'un montant de 65 000 € pour l'année 2017 afin de réaliser :

- 589 consultations médicales individuelles réparties sur tous les Territoires du Bas-Rhin ;
- 3 animations collectives par an et par UTAMS, selon les besoins des Territoires.

Il est également proposé de décider de verser un acompte de 70 %, soit 45 500 €, à la signature de la convention de financement.

Il est proposé que le versement du solde fasse l'objet d'un examen précis au regard des éléments d'activité fournis par la structure, en accord avec les termes du projet de convention.

La commission Emploi-Insertion-Logement, réunie le 19 décembre 2016, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30762	017-6574-562	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 65 000 € au RESI ;
- décide qu'un acompte de 45 500 € représentant 70 % de la somme sera versé à la signature de la convention ;
- décide que le solde d'un montant maximal de 19 500 € sera versé au cours du deuxième semestre 2017 conformément aux termes de la convention ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association RESI joint en annexe ;
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,



Frédéric BIERRY